



# LA LETTRE DU TRI

N°2  
FÉVRIER 2024

**RÉUSSIR  
ENSEMBLE**  
LA GESTION DE NOS DÉCHETS

## NUMÉRO SPÉCIAL BIODÉCHETS

### BIODÉCHETS : À RETIRER DE NOS POUBELLES !

Avec environ 83 kg par an et par habitant, soit près du tiers du poids des ordures ménagères des ménages\*, la part des déchets fermentescibles est importante. Ces déchets sont pourtant biodégradables donc valorisables facilement et surtout localement. Évitions que nos biodéchets soient dirigés vers un centre d'incinération.

#### Biodéchets : de quoi parle-t-on ?

Le Code de l'Environnement définit les biodéchets comme « les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires »..

#### Pourquoi engager le tri à la source des biodéchets ?

À ce jour, les biodéchets représentent encore un tiers des déchets non triés des Français. Pourtant, les trier présente de nombreux bénéfices :

- Réduire le bilan carbone en réduisant le stockage, le transport et la combustion des déchets ;
- Contenir les hausses du coût du traitement des déchets en baissant les volumes à traiter ;
- Produire du biogaz qui peut être soit destiné à un usage local, soit réinjecté dans le réseau de gaz naturel ;
- Fournir les particuliers, les agriculteurs et les gestionnaires d'espaces verts en engrais organiques et ainsi améliorer la qualité agronomique des sols.

### Quelles solutions pour trier ses biodéchets ?



**VOUS DISPOSEZ  
D'UN JARDIN**

La Communauté de Communes propose des composteurs de 300 et 600 litres vendus à prix coutant. Contactez le service de prévention et de gestion des déchets :

- Par téléphone au **0 800 710 387**
- Par mail : **contact@trions.fr**
- Réservation en ligne sur **trions.fr/composter**



**VOUS DISPOSEZ  
D'UN EXTÉRIEUR RÉDUIT  
OU PARTAGÉ**

Envisagez l'installation d'un composteur partagé !

Contactez les ambassadeurs du tri :

- Par téléphone au **0 800 710 387**
  - Par mail : **contact@trions.fr**
- Devenez référent d'un site de compostage partagé ou guide composteur: la CCTLB fait appel à des volontaires et des formations sont proposées.



**VOUS NE  
DISPOSEZ D'AUCUN  
EXTÉRIEUR**

Une étude est actuellement menée sur le territoire.

Elle vise à proposer différents scénarios de service à mettre en œuvre. Le dispositif le plus adapté sera retenu courant 2024.



**VOUS ÊTES UN  
PROFESSIONNEL OU  
UN GROS PRODUCTEUR  
DE BIOSÉCHETS**

Vous êtes invités à vous rapprocher de prestataires pour disposer d'une collecte ou d'un moyen pour composter vos biodéchets.

\* Source : ADEME - Déchets Chiffres Clés (2023)

# BIODÉCHETS



## 36 POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

### À RESPECTER !



#### OUI

Branches  
Herbes de tonte  
Feuilles  
Plantes vertes (sans pot)  
Fleurs coupées  
Épluchures



#### NON

Planche en bois  
Cendre, braises, charbon  
Souche  
Carton, papier, journaux  
Sacs et pots en plastique  
Litières, gravats  
Ordures ménagères  
Pot de peinture et métal  
Bois traité et meubles

**BÉNAMÉNIL** rue du Cimetière  
**CHANTEHEUX** rue André Ampère  
**CHENEVIÈRES** rue de la gare  
**CROISMARE** rue de la station  
**HÉRIMÉNIL** Grande rue  
**HÉRIMÉNIL** avenue du stade  
**JOLIVET** rue Georges Bena  
**LANEUVEVILLE-AUX-BOIS**  
Chemin de la fontaine rose  
**LARONXE** chemin de la Balotte  
**LUNÉVILLE** avenue Caumont la Force  
**LUNÉVILLE** rue de la faisanderie  
**LUNÉVILLE** rue Viox  
**LUNÉVILLE** rue Sébastien Keller

**LUNÉVILLE** chemin de la prairie  
**LUNÉVILLE** rue de la Vezouze  
**LUNÉVILLE** chemin des mossus  
**LUNÉVILLE** rue des Cités Cécile (Pôle Emploi)  
**MANONVILLER** chemin de l'étang  
**MARAINVILLER** rue de la Vezouze  
**MONCEL-LÈS-LUNÉVILLE** rue de la grande Corvee  
**THIÉBAUMÉNIL** rue de la Vezouze  
**VITRIMONT** rue du colonel de Cissey  
**FRAIMBOIS** rue Grandjacquot  
**HAUDONVILLE** chemin c2  
**LAMATH** cimetière

**MAGNIÈRES** rue de la fontaine  
**MOYEN** rue de Raimont  
**VALLOIS** chemin du haut de la cote  
**VATHIMÉNIL** rue Henry Ferry  
**XERMAMÉNIL** chemin de la Louviere  
**REHAINVILLER** chemin du Fonteny (stade)

### DÉCHETTERIES

**LUNÉVILLE** rue du Pré Contal  
**BACCARAT** ZA Baccarat-Bertrichamps  
**BÉNAMÉNIL** RD400  
**LARONXE** lieu dit Betailne (réservée aux professionnels)

### QUE DEVIENNENT LES BIODÉCHETS ?



Les déchets verts ne parcourent que quelques kilomètres, vers Bures (19 km depuis Lunéville) ou Ménarmont (10 km depuis Baccarat) avant d'être transformés en compost.

#### ATTENTION !

Si les bennes comportent des erreurs (plastiques, gravats, meubles, ...), elle sont refusées et envoyées à Ludres pour être incinérées. Un surcoût important pour l'environnement ... et pour les habitants.

# BIODÉCHETS DES SOLUTIONS



## UN COMPOSTEUR À PRIX COUTANT

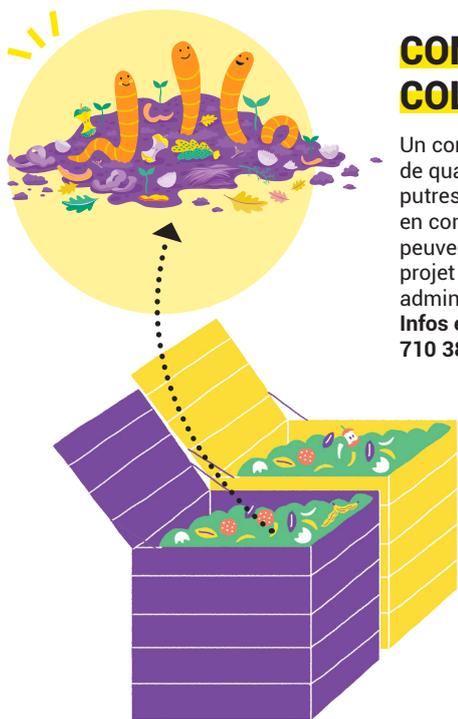
Le point de départ d'un bon compost est un bon composteur. De 300 ou de 600 litres, la Communauté de Communes en propose à prix coutant. **Infos et modalités en ligne sur le site [trions.fr/composter](http://trions.fr/composter) ou par téléphone au 0 800 710 387**

## COMPOSTEUR COLLECTIF

Un composteur collectif est un composteur de quartier dans lequel les déchets putrescibles des habitants sont transformés en compost. Les Ambassadeurs du tri peuvent vous accompagner dans votre projet d'implantation en fournissant un appui administratif, des conseils et des formations. **Infos et modalités par téléphone au 0 800 710 387 ou par mail à [contact@trions.fr](mailto:contact@trions.fr)**

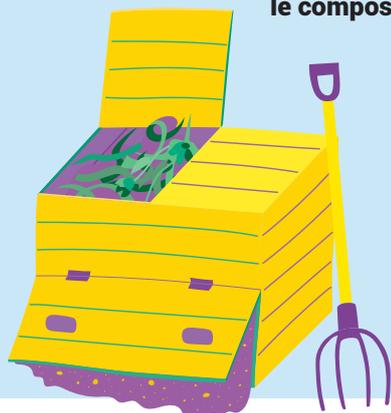
## UN GUIDE POUR RÉUSSIR SON COMPOST

Réduire le volume des ordures ménagères et des déchets verts à traiter, produire un amendement naturel et efficace, protéger le sol... Tout ceci est rendu possible en compostant ses déchets de jardin et de cuisine. Retrouvez dans ce guide toutes les solutions pour réussir son compost et bien l'utiliser. **Disponible auprès de votre mairie ou en téléchargement sur le site [trions.fr](http://trions.fr)**



# ÇA SE COMPOSTE OU PAS ?

**Pour fabriquer du compost, je rassemble certains déchets de cuisine et les déchets de jardin. Parmi les éléments suivants, entourez les éléments à placer dans le composteur :**



**JEU**

Tous les éléments sont compostables même les agrumes. Coupés en morceaux, ils sont faciles à dégrader par les organismes du sol. Les orties sont un bon activateur naturel et gratuit pour votre composteur.

# MES NOUVEAUX SERVICES

## DES TARIFS À LA BAISSÉ POUR LES FOYERS VERTUEUX

Malgré la hausse généralisée des coûts et un contexte financier tendu pour les collectivités, la Communauté de Communes fait le choix de soutenir et d'encourager les ménages les plus vertueux.

Ainsi, les déjà 2500 foyers du territoire qui ont effectué moins de 8 levées en 2023 verront leur redevance baisser en 2024. Toutes les infos sur le site : [www.trions.fr/tarifs-om-a-la-baisse](http://www.trions.fr/tarifs-om-a-la-baisse)



## MENSUALISATION ET PAIEMENT DES FACTURES EN LIGNE

Facile et pratique, la mensualisation est désormais possible. Notre site Internet, entièrement dédié à la prévention et à la gestion des déchets, est conçu comme une véritable plateforme numérique pour effectuer l'ensemble des démarches (régler ou mensualiser sa facture, effectuer une demande de carte, réserver un composteur, trouver une info ou dialoguer avec le service) et trouver tous les conseils et bons plans pour réduire ses déchets : [www.trions.fr](http://www.trions.fr)

À noter : la possibilité de payer sa facture en ligne, via l'espace personnel sécurisé : [https://delunevilleabaccarat.webusager.fr/CCTLB/pages/p\\_connexion.aspx](https://delunevilleabaccarat.webusager.fr/CCTLB/pages/p_connexion.aspx)

## CHANGEMENT DE LA TAILLE DU BAC

Fruit des sessions d'échanges citoyens, une décision modificative introduit dorénavant la possibilité pour les particuliers d'échanger la taille de leur bac de collecte de 240 litres contre un bac de 120 litres. Les conditions à remplir :

- Être à jour du règlement de sa facture ;
- Être dépositaire d'un bac de collecte de 240L ;
- Avoir fait moins de 8 levées au cours de l'année précédente.

Les foyers concernés sont invités à se rapprocher du service de Prévention et de Gestion des déchets. Toutes les infos en ligne : [www.trions.fr/dechets-menagers/changer-de-bac](http://www.trions.fr/dechets-menagers/changer-de-bac)

## PROTECTIONS INDIVIDUELLES

Les couches utilisées pour les bébés, les personnes très âgées ou celles en situation de handicap pèsent sur les factures. La Communauté de Communes permet aux foyers concernés de bénéficier de levées supplémentaires. Cet effort de la collectivité s'inscrit dans la volonté de solidarité du territoire en direction des parents de jeunes enfants et des personnes âgées ou fragiles.

Toutes les infos en ligne : [www.trions.fr/mes-dechetteries/protections-individuelles](http://www.trions.fr/mes-dechetteries/protections-individuelles)

## ENCOMBRANTS

Pas facile de déposer des objets volumineux en déchetterie lorsqu'on ne dispose pas de véhicule ou que l'on ne se déplace pas facilement. La Communauté de Communes propose un nouveau service de collecte d'encombrants à domicile.

Les foyers intéressés sont invités à se rapprocher du service de Prévention et de Gestion des déchets pour se voir préciser les modalités et conditions d'accès au service.



# TRIONS.FR

LE BON RÉFLEXE POUR TROUVER  
**TOUTES LES INFOS**  
SUR LA GESTION DES DÉCHETS

